



## AVIS

Conformément à l'article 9.2, alinéa 2, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage **(pendant 15 jours)** à la maison communale que ;

la SARL-S ROOFLIN a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, relative à l'exploitation d'un monte-charges mobile, marque STEINWEG, type 200, numéro de construction 34753.

Le dossier est enregistré sous le numéro **3A/2022/2140/180**.

Troisvierges, le 28 juillet 2022  
le bourgmestre,  
signé Edy MERTENS,

pour le secrétaire



Transmis à Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Troisvierges, le 28 juillet 2022  
le bourgmestre  
signé Edy Mertens

pour le secrétaire



**(à enlever le 16 août 2022)**